



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

26 FEV. 2018

3696

FRAKTION

Herrn Mars Di Bartolomeo
Präsident der Abgeordnetenversammlung
Luxemburg

Luxemburg, den 26. Februar 2018

Herr Präsident,

Gemäß Artikel 80 der Geschäftsordnung der Abgeordnetenversammlung, bitte ich Sie, die vorliegende parlamentarische Anfrage an die Gesundheitsministerin sowie den Minister für soziale Sicherheit weiterzuleiten.

Rezenten Presseberichten zufolge sollen in Deutschland künftig Patienten auch während sogenannten Onlinesprechstunden über elektronische Kommunikationsmedien wie Skype behandelt werden dürfen. Um dies zu ermöglichen will die Bundesärztekammer das Fernbehandlungsverbot lockern und ausschließliche Beratung oder Behandlung über elektronische Kommunikationsmedien erlauben, wenn dies im Einzelfall ärztlich vertretbar ist. Mit dieser Öffnung soll vor allem das Problem des Ärztemangels in ländlichen Regionen eingedämmt werden.

Die Schweiz ist bekanntlich Vorreiter in der Telemedizin, da bereits seit dem Jahr 2000 rund um die Uhr ärztliche Beratungen per Telefon oder Video stattfinden und Rezepte ausgestellt werden.

In Anbetracht dieser Informationen, möchte ich folgende Fragen an die zuständigen Minister stellen:

- Hat die Regierung sich mit der Thematik der Telemedizin auseinandergesetzt und wenn ja, wie ist ihre Position dazu? Was wären Vor- und Nachteile der Telemedizin in Luxemburg? Würde die Telemedizin eine erhebliche Verbesserung der Basisversorgung im Sinne der Patienten mit sich bringen oder ist das Risiko von Fehldiagnosen zu hoch?
- Wenn nicht, gedenkt die Regierung sich über diese Möglichkeiten der Telemedizin zu informieren und eventuell eine Studie über die Möglichkeiten der Telemedizin in Luxemburg in Auftrag zu geben?

Es zeichnet hochachtungsvoll,

Jean-Marie Halsdorf
Abgeordneter



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité intérieure



A
Monsieur le Ministre
Aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation

Luxembourg, le **21-03-2018**

Objet : Question parlementaire n° 3645 du 23 février 2018 de Monsieur le Député Marco SCHANK et de Madame la Députée Martine HANSEN

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Ministre de la Sécurité intérieure,
La Secrétaire d'Etat

Francine CLOSENER

Ad question 1

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les commissariats de proximité Grousbous, Rambrouch et Bavigne travaillent sous la forme de communautés de commissariats avec Heiderscheid, Redange et Wiltz respectivement. Ces commissariats fonctionnent sous la dénomination Turelbaach, Atert et Ardennes. Il importe de préciser qu'avant le regroupement en communauté, ces commissariats ont eu un fonctionnement entre 8.00 et 18.00 heures du lundi au vendredi, grâce à la communauté l'horaire de fonctionnement est étendu de 7.00 à 21.00 heures du lundi au vendredi.

En dehors de ces heures de fonctionnement, les centres d'intervention de Wiltz et de Redange couvrent ce territoire 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 heures et ceci déjà depuis l'entrée en vigueur de la loi du 31 mai 1999 sur la Police et l'inspection générale de la Police.

Un tel regroupement de deux commissariats sur un site n'engendre ainsi pas une présence policière lacunaire au Nord-ouest du pays. Il y a lieu de préciser qu'entre Wiltz et Redange, le commissariat Turelbaach avec son siège à Heiderscheid reste opérationnel.

Actuellement il n'est pas prévu de fermer les sites de Grousbous, Rambrouch et Bavigne sans concertation au préalable avec les autorités locales concernées.

Ad question 2

Le maintien des forces de l'ordre est assuré par le fait que l'intervention reste inchangée et en surplus le service au citoyen s'est amélioré grâce au travail en communauté des commissariats de proximité.

Ad question 3

Le commissariat Hosingen travaille en communauté avec le commissariat de Clervaux dans la communauté Ourdall. En accord avec la commune de Hosingen, le service régional de la police de la route pourrait prochainement s'installer dans les locaux de police à Hosingen, ce qui permettrait de regrouper la communauté Ourdall à Clervaux.

Ad question 4

La réorganisation territoriale du Nord du pays vise une présence policière plus étendue dans le temps tout en maintenant pour le moins l'effectif actuel dans la région concernée. Le renfort en termes d'effectifs des hotspots se fait par l'augmentation des effectifs due au recrutement « maximal » dans le cadre des inspecteurs pendant les dernières années et non au détriment d'autres unités.